

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 21 JUIIN 2019**

**CM2019/06/21/38 : VŒU RELATIF A LA PRESERVATION DU TRAIN RELIANT PERPIGNAN ET
RUNGIS**

DATE DE LA CONVOCATION : 14 JUIIN 2019
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5219-1,

CONSIDERANT que la ligne de fret reliant Perpignan et le marché d'intérêt national (MIN) de Rungis, transportant en moyenne 350 tonnes de fruits et légumes par jour devait s'arrêter le 30 juin 2019 ;

CONSIDERANT que cette ligne de train devrait être remplacée par environ 20 000 camions ;

CONSIDERANT les investissements de 20 millions d'euros, opérés par les collectivités, dont le Département du Val-de-Marne, la Région Ile-de-France, la Semmaris, pour la rénovation du terminal ferroviaire de Rungis afin de permettre le développement du fret, terminal inauguré le 11 mai 2010 ;

CONSIDERANT que le 17 mai 2019, l'arrêt de cette ligne de train a été reportée à la fin de la haute saison, soit le 15 juillet 2019 ;

CONSIDERANT que le 17 mai, la ministre des Transports a annoncé la création d'un groupe de travail, qui se réunira pour élaborer une solution ferroviaire pérenne à ce problème ;

CONSIDERANT que le MIN de Rungis est le premier marché de fruits et légumes mondial, qui participe à l'attractivité et à l'activité économique de la métropole du Grand Paris ;

CONSIDERANT que la lutte pour la qualité de l'air et la prévention des nuisances sonores sont des compétences opérationnelles qui échoient à la Métropole du Grand Paris ;

CONSIDERANT la Zone à Faible Emission Métropolitaine, qui vise à réduire drastiquement les émissions de polluants atmosphériques de la zone dense, et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2019 ;

CONSIDERANT le Plan Climat Air Energie Métropolitain qui prévoit d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 ;

CONSIDERANT le Pacte logistique Métropolitain, qui pointe le nécessaire maintien et développement du fret ferroviaire ;

CONSIDERANT l'annonce de la Semmaris prête à investir 300 000 euros pour sauver la ligne de fret ;

Sur proposition du groupe Alternative Ecologiste, Sociale et Citoyenne,

APRES EN AVOIR DELIBERE

EMET LE VŒU QUE :

- soient mises en place toutes les mesures possibles pour que le train de fret reliant Perpignan et le MIN de Rungis soit préservé ;
- la Métropole du Grand Paris prenne part aux travaux et aux réflexions du groupe de travail mis en place par Mme la ministre des Transports ;
- le cas contraire, que la Métropole du Grand Paris soit consultée afin d'apporter des solutions qui s'inscrivent dans une logique métropolitaine d'approvisionnement et de connexion du territoire métropolitain.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison